

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 48

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Lucas PEYRE, Fatima BISMIR pouvoir à Alexis BLONDEAU, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Diego LANDIVAR pouvoir à Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL pouvoir à Magali GALLAIS, Lucie MIZOULE pouvoir à Pierre MIQUEL, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Valérie BERNARD

Mme Christine DULAC ROUGERIE préside la séance et procède à l'appel.

M. le Maire arrive après la minute de silence en hommage à Mme PARIENTE et reprend la présidence de la séance avant la présentation de la question n°1.

Mme Sondès EL HAFIDHI arrive pendant le diaporama de la question n°3.

M. Alparslan COSKUN quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.

M. Diego LANDIVAR quitte la séance avant le vote de la question n°5 et donne pouvoir à Mme CHENNOUF-TERRASSE.

M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL quitte la séance avant le vote de la question n°7 et donne pouvoir à Mme Magali GALLAIS (fin du pouvoir donné par Mme Valérie BERNARD).

Rapport N° 48
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA PETITE ENFANCE

Dans le cadre de sa politique petite enfance et de soutien à la parentalité, la Ville soutient les associations gestionnaires de crèches (ex EAJE), les associations gestionnaires de Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), et les associations œuvrant dans le champ de la petite enfance par le versement de subventions.

1. Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels de la Région Auvergne (ACEPP)

L'ACEPP Auvergne, créée en 2003, a pour mission l'animation du réseau et l'accompagnement des structures petite enfance associative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle propose depuis 2019 un café des parents itinérant, le Bala'Bulles, sur le département du Puy-de-Dôme, qui vise à aller vers tous les parents, dont les plus éloignés des dispositifs de soutien à la parentalité existants. Le Bala'bulles se déplace avec un véhicule chargé de matériel approprié, afin d'aller à la rencontre des parents ou futurs parents. Il s'agit à travers ce dispositif léger et voyageur, « d'aller vers » tous les parents et de leur proposer un espace-temps d'accueil, de les accompagner et les soutenir dans leur parentalité et dans le renforcement du lien parent-enfant. Cet outil permet de créer du lien social entre les parents, d'informer les familles sur les ressources et initiatives locales en termes de parentalité et de petite enfance, et d'offrir aux parents un moment de répit partagé.

Suite à la participation à des réunions partenariales, un besoin d'accompagnement à la parentalité a été identifié pour le quartier de la Fontaine-du-Bac. L'ACEPP a donc proposé d'étendre le périmètre du Bala'bulles en organisant une halte hebdomadaire dans une école du quartier de la Fontaine du Bac. Le projet Bala'bulles bénéficie d'un soutien financier multi-partenarial.

L'ACEPP sollicite une aide exceptionnelle de 5 000 € pour cofinancer le lancement de l'action sur le quartier de Fontaine-du-Bac.

2. Les P'tits loups Crèche parentale

L'association gère une crèche parentale, avec 24 places conventionnées CTG (Convention Territoriale Globale).

La nouvelle convention, présentée au Conseil Municipal du 15 avril 2022, est basée sur une aide annuelle par place conventionnée CTG, et pour une durée de 4 ans pour être harmonisée avec la CTG. Elle est calculée sur le nombre de places d'accueil d'enfants clermontois, de moins de 3 ans ou de moins de 4 ans non scolarisés, soit 3 300 euros par place en 2022.

En 2021, l'association disposait d'un agrément de 25 places qui devait être réduit à 24 places en 2022 dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, dite loi NORMA. Mais l'application de la réforme a été reportée au 1er janvier 2023. En conséquence, l'association a décidé de maintenir sa 25e place jusqu'au 31 décembre 2022.

L'association Les P'tits loups Crèche parentale sollicite une aide exceptionnelle de 3 300 € pour soutenir le maintien de la 25e place jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

d'attribuer les subventions aux associations citées ci-dessus pour un montant total de 8 300 €.

TOTAL VOTANTS :	54	=	47 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	54	=	Pour : 54	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe déléguée



Cécile AUDET